

Avis Financier

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI

Les porteurs de parts R2 (FR0013508942) du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 19 juillet 2024, les parts seront décimalisées au dix-millième. En outre, le montant minimum de souscription ultérieure sera abaissé à un dix-millième de part.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 19 juillet 2024.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds AMUNDI EURO LIQUIDITY- RATED SRI, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.